

APPEL À PROJETS :

**Participation au défilé de Carnaval 2024 de la
Ville de Strasbourg**

CONTEXTE :

Pour l'édition 2024, le Carnaval de la Ville de Strasbourg se déroulera sous forme de cavalcade. Celle-ci aura lieu le **dimanche 24 mars 2024**. Les structures locales peuvent faire acte de candidature afin d'intégrer la grande cavalcade organisée en centre-ville.

ENJEUX & OBJECTIFS :

Le carnaval de Strasbourg est un moment attendu de tous, car il s'agit de la sortie de l'hiver, du retour des beaux jours et surtout de moments de partages, de retrouvailles sur l'espace public. Le temps d'un dimanche, les rues de la Ville de Strasbourg se parent de couleurs festives grâce à des groupes costumés et de musiques entraînant qui font rêver petits et grands enfants.

Pour cette nouvelle édition, la Ville de Strasbourg souhaite faire de cette cavalcade un moment familial et festif sous la forme d'une déambulation colorée et rythmée.

Les objectifs de cette édition sont :

- Générer un moment collectif festif ;
- Susciter l'imaginaire ;
- Créer de l'émotion ;
- Faire participer les strasbourgeois au défilé.

NATURE DES PROPOSITIONS ATTENDUES:

Le cortège proposera une dynamique entraînant autour d'objets roulants ou volants, personnages costumés à pied et musiques entraînant. C'est pourquoi, nous attendons des propositions visuelles et colorées qui suscitent la curiosité, l'émerveillement, et jouent avec le public pour faire de ce rendez-vous un moment de fête et partage, tout en y développant l'imaginaire, la rêverie et l'humour.

Les candidats sont invités à proposer des animations festives s'adressant au plus grand nombre, et particulièrement au public familial.

La proposition générale pourra comprendre :

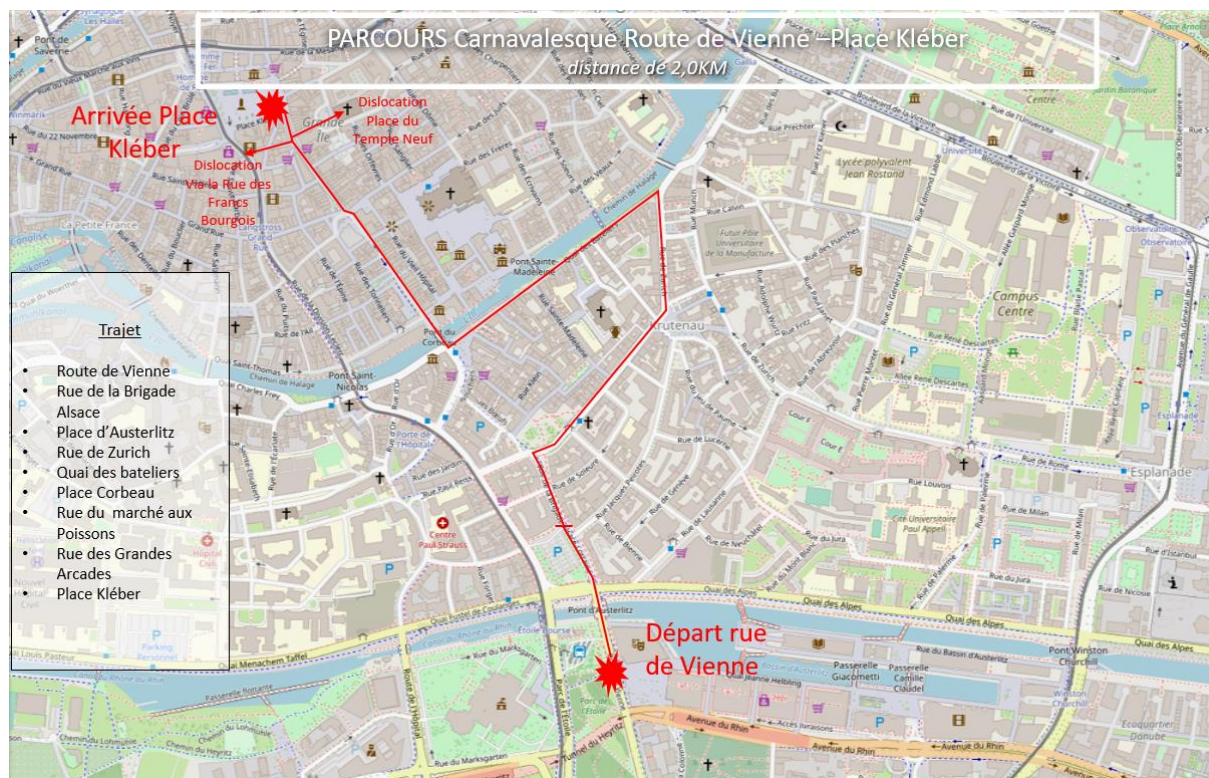
- Tout ce qui roule de manière non motorisé (par exemple vélo).
- Tout ce qui donne du rythme en musique (sonorisation autonome à la charge de l'association).
- Tout objet aérien ou volant qui prend de la hauteur.
- Tout ce qui découle du recyclage, du ré-emploi ou du détournement.
- Tout ce qui rentre dans la thématique « **On se secoue et on chasse l'hiver !** ».

Nous privilégierons les actions proposant une interaction avec le public, sous toutes ses formes, pour permettre au public de voyager dans un monde imaginaire le temps d'un après-midi.

MODALITES PRATIQUES :

Date, lieu et heures :

Le défilé du Carnaval 2024 se déroulera le **24 mars 2024** dans l'après-midi et passera par plusieurs rues du centre-ville (environ 2km).



DOSSIER DE CANDIDATURE :

La réponse à cet appel à projet se fait uniquement par retour d'un dossier de présentation qui devra être envoyé à la collectivité au format électronique (PDF) et en langue française, comprenant :

- **Le dossier de demande de participation au Carnaval de Strasbourg complété et accompagné de la fiche-projet ;**
- Le descriptif détaillé avec visuels, nombre de participants et conditions techniques de réalisation pour s'assurer de la solidité et de la conformité des projets d'engins roulants ou volants, qui devront être soumis à contrôle à la Direction Événements et Vie Associative avant d'être autorisés à circuler sur l'espace public ;
- **Tout document promotionnel ou programme présentant votre structure**
- **Un budget annuel 2023 détaillé** de l'association ;
- **Un budget prévisionnel de l'opération ;**
- Dans le cas où le porteur est une association, **la copie des statuts du certificat d'inscription au tribunal judiciaire ;**
- **Une attestation d'assurance** responsabilité civile ;
- **La liste des partenaires associatifs ou autres** avec lesquels le porteur de projet souhaiterait présenter son projet et réaliser la prestation ;

- Tout document que le candidat jugera utile pour la bonne compréhension du projet.

Engagements de la Ville :

La Ville de Strasbourg prend à sa charge la fourniture ainsi que, le cas échéant, le montage/démontage des éléments suivants :

- La prise charge des frais engagés pour la participation à l'évènement;
- La sécurisation du défilé ;
- La mise en place d'une campagne de communication via le service Communication de la Ville ;
- La prise en charge des droits d'auteur. A fins de déclaration et de règlement le porteur du projet joindra au dossier d'organisation le programme des œuvres interprétées ou diffusées pendant la journée ;
- La prise en charge du repas des participants au défilé (nombre de repas à confirmer 15 jours avant l'évènement).

Engagements du porteur de projet :

Les prestations comprennent la mise en œuvre et la production du projet ainsi que les actions suivantes :

- Le personnel nécessaire et suffisant à l'organisation des moyens mis à disposition, et leurs mises en œuvres ;
- Le matériel nécessaire au bon déroulement de la prestation ;
- La participation aux réunions de coordination et de mise au point avec le service référent de la Ville ;
- Les assurances adéquates.

Calendrier de l'appel à projet :

La Ville de Strasbourg a le souci d'assurer la transparence et l'équité tout au long de ce présent appel à projets. Celui-ci se déroule en 3 étapes :

- **1^{ère} étape** : publication et diffusion de l'appel à projets en vue d'un dépôt des offres jusqu'au **21/02/2024 à 00h00 (Heure de Paris)** par mail en précisant en objet : « **APPEL À PROJETS – Programmation Carnaval 2024** » à : vanessa.baltzer@strasbourg.eu
- **2^{ème} étape** : sélection des animations par la Ville de Strasbourg sur la base de l'ensemble des critères cités et sur la bonne cohérence du cortège le **mardi 27 février 2024**.
- **3^{ème} étape** : contractualisation par la conclusion d'une convention, via la signature du devis fourni, avec les prestataires dont l'offre aura été retenue. Le paiement de la prestation aura lieu après la réalisation de celle-ci, sur la base d'une facture, saisie dans le logiciel Chorus Pro.

Sécurité / Situation sanitaire

Les prestataires s'engagent à instruire les personnels, placés sous leur autorité et travaillant sur site, des précautions à prendre pour assurer leur propre sécurité et celle des autres personnes présentes ; à cet effet, les informations et instructions leur seront données en ce

qui concerne notamment les conditions de circulation et les dispositions à prendre en cas d'accident et de sinistre.

Une liste complète des noms des participants au défilé devra être envoyée à l'adresse suivante vanessa.baltzer@strasbourg.eu au plus tard le **8 mars 2024 à 12h00**.

ANNULATION

Si l'annulation intervient jusqu'à 48h avant le début de la manifestation (soit avant le 24 mars à 14h11), la collectivité s'engage à rembourser les frais réellement engagés par les candidats retenus, sur présentation de justificatifs.

Si l'annulation intervient moins de 48h avant la manifestation la totalité des sommes de la prestation sera versée au prestataire.

Toute annulation sera notifiée par écrit.

Le dossier est à transmettre avant 21/02/2024 à 00h00 (Heure de Paris) par mail en précisant en objet : « APPEL À PROJETS – Programmation Carnaval 2024 » à :

vanessa.baltzer@strasbourg.eu

Les questions relatives à l'appel à projet sont à envoyer par mail à :

vanessa.baltzer@strasbourg.eu

ANNEXES

« Dossier de candidature au Carnaval de Strasbourg 2024 »

NOM DE LA STRUCTURE :

ADRESSE DU SIEGE SOCIAL :

.....

TELEPHONE :

ADRESSE MAIL :

NUMERO DE SIRENE OU SIRET :

INTITULE DE L'ANIMATION :

DESCRIPTION DE LA PROPOSITION (public, déroulement précis, supports utilisés,)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

OBJECTIFS ET RESULTATS ATTENDUS

.....

.....

.....

NOMBRE DE PARTICIPANTS – RAYONNEMENT GEOGRAPHIQUE (QUARTIERS)

.....

BUDGET

.....
.....

BESOINS PARTICULIERS

.....
.....
.....

Critères de sélection

Afin de départager les candidatures, les projets seront évalués selon les critères de sélection suivants :

1- L'adéquation de l'animation avec les objectifs mentionnés	50%
2- L'originalité du projet et le caractère carnavalesque	35%
3- L'adéquation entre les frais engagés et la proposition	10%
4- Les références sur des évènements similaires	5%